



Cheque perimé . obligé de payer ?

Par **hibiscus2003**, le **06/02/2011** à **19:23**

Bonjour,rrnJe souhaiterai avoir un renseignement . rnrnMon ancienne propriétaire a mis deux ans pour encaisser un chèque , il a était impayé car il était "prescrit" . Le délai est apparemment de 1 ans et 8 jours . rnrnSuis je obligé de lui régler la somme ???rnrnElle me réclame la somme et menace d'aller voir un avocat . je souhaite donc savoir si je suis dans l'obligation de le régler cette somme par un autre moyen . rnrnD'autant plus que ce chèque devait être déchiré depuis longtemps , je ne savais pas qu'elle l'avais conservé ? rnrnMerci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **06/02/2011** à **19:58**

bjr,rnle chèque périmé n'efface pas la dette.rnsi la dette n'est pas prescrite votre créancier peut exiger d'être payé.rncdt

Par **hibiscus2003**, le **06/02/2011** à **21:36**

Merci pour la reponse rapide !